

## Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Psychiatrie »

### Avis n°2025-05 du 17 octobre 2025 sur les EMPP

#### sur la répartition des mesures nouvelles 2025 sur les EMPP

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Psychiatrie pour statuer la répartition des mesures nouvelles 2025 sur les EMPP.

La région ARA dispose d'une enveloppe de mesures nouvelles 2025 s'élevant à 415 873 €.

Sur la base des données AHI/DNA et après concertation avec les DD et avis de la coordination régionale PASS/EMPP et du GT, l'ARS propose de procéder au :

- Re-soclage des dernières équipes encore sous le socle régional fixé à 240 000 €
- Renfort de 2 équipes qui concentrent le plus d'établissements et de places CADA et CHRS dans leur périmètre d'intervention.

Cette proposition d'allocation est acceptée **à l'unanimité** des membres votants.

Le président  
Piero CHIERICI